

N° 2018/034

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 18 juin 2018

Par suite d'une convocation en date du 11 juin 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 18 juin 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

Mme PRUDHON Claude a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

**Absents excusés**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 08-18/06/2018**

**EMPRUNT 2018**

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, rappelle la discussion engagée lors de la dernière commission générale et relative au dossier d'emprunt pour l'année 2018. Les élus sollicitent la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour un emprunt d'un montant de 200 000 €uros.

La Caisse d'Épargne a envoyé deux propositions pour un emprunt de 200 000€ :

1ère proposition = Taux fixe classique 1,75% - 20 ans

Au choix :

- échéances mensuelles d'un montant de 988,26€ - Coût de l'emprunt = 37 182,40€
- échéances trimestrielles d'un montant de 2 968,38€ - Coût de l'emprunt = 37 470,40€
- échéances semestrielles d'un montant de 5 947,56€ - Coût de l'emprunt = 37 902,40€
- échéance annuelle d'un montant de 11 938,24€ - Coût de l'emprunt = 38 764,90€

N°2018/034 (suite)

2<sup>ème</sup> proposition = Taux fixe classique 1,49% - 15 ans

Au choix :

- échéances mensuelles d'un montant de 1 240,59€ - Coût de l'emprunt = 23 306,20€
- échéances trimestrielles d'un montant de 3 725,88€ - Coût de l'emprunt = 23 552,80€
- échéances semestrielles d'un montant de 7 464,09€ - Coût de l'emprunt = 23 922,70€
- échéance annuelle d'un montant de 14 977,47€ - Coût de l'emprunt = 24 662,05€

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que cet emprunt est essentiellement consacré aux travaux de voirie, ainsi que les investissements prévus au budget 2018.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle propose de mettre au vote les deux propositions. La 1<sup>ère</sup> proposition recueille 0 voix pour, la 2<sup>ème</sup> proposition avec échéances mensuelles recueille 14 voix pour.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la 2<sup>ème</sup> proposition :**

- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche aux conditions de cet établissement, d'un montant de 200 000 euros destiné à financer essentiellement les travaux de voirie et les investissements inscrits au budget primitif 2018. Ce prêt portera intérêt au taux fixe classique de 1,49%, avec échéances mensuelles.

Pour se libérer de la somme empruntée, la Collectivité paiera 180 échéances constantes selon une périodicité mensuelle. Frais de dossier d'un montant de 400 Euros.

- **Autorise** Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances de la Commune de Coux à signer le contrat relatif au présent emprunt.
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE

